

CLUB DE RETRAITÉS

KLUBOÙ RETREDIDI

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Actions en faveur des personnes âgées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma gérontologique départemental.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- 76 €, majorés de 1 € par adhérent ;
- 153 € pour l'aide au démarrage de nouveaux clubs.

PIÈCES À FOURNIR

- Récépissé de déclaration à la préfecture pour une première demande ;
- Budget de l'association ;
- RIB.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département :
<https://mesaides@morbihan.fr>

CONTACT

02 97 54 57 30 - Courriel : servicegestionoffres@morbihan.fr

SERVICE INSTRUCTEUR

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe solidarités
Direction de l'autonomie
64 rue Anita Conti – CS 20514
56035 Vannes cedex